Nations Unies A/75/348

Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 72 de l'ordre du jour provisoire*
Promotion et protection des droits de l'homme

Lettres identiques datées du 9 septembre 2020, adressées au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que nous avons dénoncé et rejeté catégoriquement le « rapport » sur les droits humains publié par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) : véritable règlement de comptes destiné à provoquer notre pays pour des raisons purement politiques, ce document était pétri de mystifications et de mensonges fabriqués de toutes pièces.

Le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui ne contient rien d'autre que la répétition de ce qui avait été dit dans le document du HCDH, est manifestement motivé par des considérations politiques et des intentions malveillantes.

Notre État s'attache à protéger et à promouvoir les véritables droits humains, comme en témoignent les mesures énergiques qu'il a prises pour protéger la vie et les biens de la population contre une succession de typhons, de pluies torrentielles et de crues et permettre aux sinistrés de retrouver leurs moyens de subsistance le plus rapidement possible.

Il est absolument exclu qu'un « problème de droits humains » puisse se poser dans notre pays, où les citoyens sont considérés comme les véritables maîtres de l'État et de la société et comme des êtres de la plus grande valeur. Aussi serait-il absurde de vouloir débattre du « problème » en soi.

On ne saurait perdre de vue, en outre, que l'Organisation des Nations Unies, qui est chargée de protéger l'humanité contre ce grand fléau qu'est la pandémie mondiale, a critiqué violemment les mesures préventives strictes que nous avions prises face à l'épidémie, s'indignant de façon absurde et paradoxale de « restrictions à la liberté de circulation » ou d'une « aggravation de la situation alimentaire », notamment, en violation de la Charte des Nations Unies et de son mandat.

---

* A/75/150.

20-11962 (F) 220920 230920

Merci de recycler

Alors qu'elle continue de fermer les yeux sur des violations des droits humains commises dans le reste du monde, notamment de faits ignobles de discrimination raciale, l'ONU jette l'opprobre sur la République populaire démocratique de Corée pour des « problèmes de droits humains » en se laissant mener à la baguette par des forces hostiles. C'est un parfait exemple de la partialité et l'inégalité de traitement qui caractérisent le domaine des droits humains.

Il serait souhaitable que le Secrétaire général de l'ONU ne permette plus que son nom soit utilisé à mauvais escient dans ce type de document provocateur qui est dépourvu d'impartialité, d'objectivité et d'équité et motivé par des considérations politiques, et qu'il prenne les mesures qui s'imposent pour empêcher le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de participer aux machinations sordides des États-Unis d'Amérique et d'autres forces hostiles.

J'ai fait parvenir la présente lettre au Secrétaire général et au Président de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 72 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Kim** Song